



## Communiqué de presse

### **Loi sur l'obtention végétale : dans la ligne d'une réglementation rampante contre la semence de ferme.**

En Eure et Loir la majorité des agriculteurs pratiquent la semence de ferme : (plus de 70% pour le blé tendre et les pois).

**La loi qui a été adoptée par le sénat et qui sera soumise à l'assemblée nationale dans les semaines qui viennent et qui prétend « légaliser la semence de ferme » a bien pour but de « renforcer la protection de l'obteneur » qu'on ne s'y trompe pas !**

Un des points important est l'obligation de rémunérer l'obteneur qui d'ailleurs a été adoptée par l'Europe en 1994. Elle est appliquée en France pour le blé tendre et contrôlée par une interprofession non pluraliste. Il serait d'abord important de respecter le pluralisme syndical dans ce domaine, de redéfinir l'orientation de la recherche tournée fortement vers le marketing et les variétés hybrides non reproductibles.

Cette loi ne prend pas en compte non plus certaines évolutions de la réglementation PAC qui rendent obligatoire la couverture des sols par des cultures intermédiaires. Notre demande d'autoriser clairement la reproduction de toutes les cultures et notamment des cultures intermédiaires n'a pas été prise en compte par le sénat. Pourtant la plupart de ces semences sont produites en Europe de l'Est, cette situation nous rend très dépendant de divers aléas, sans parler de la forte inflation subie sur le prix des semences, depuis que les couverts végétaux sont rendu obligatoires.

De nombreuses pratiques ancestrales comme l'échange de semences, que tout agriculteur a pratiqué un jour ou l'autre, parce que les aléas de notre métier l'exigent, sont dans le collimateur de la loi.

**Enfin la loi précise que « le non respect des conditions de la pratique de la semence de ferme sera regardé comme contrefaçon » !**

**Pour la CNDSF la loi doit garantir le droit de ressemer librement sans contraintes incompatibles avec les pratiques agricoles. En aucun cas un agriculteur ne doit être poursuivi, dès lors qu'il n'y a pas commercialisation de semences.**

Michel Géray 06 16 49 50 29, Philippe Ribault, Hugues Lemaitre, Gilles Menou

**CNDSF, 79, avenue Galiéni 93170 Bagnolel tel : 01 43 62 10 34 [cndsf@gmail.com](mailto:cndsf@gmail.com)**